

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°42-2026

Date de convocation :
03/04/2026Nombre de conseillers
en exercices : 11Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 11Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00Objet :
Budget prévisionnel
2026Certifié exécutoire
compte tenu de :
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 18h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. SINOQUET Régis, Maire, M. CLÉRÉ Denis, 1^{er} adjoint, Mme MÉTAIS Christine, 2^{ème} adjointe, Mme SINOQUET Valérie, Mme DENEL Carole, M. DENAUX Guillaume, M. BULARD Benoît, M. LEGRIS Cyril, Mme SARA Aline, Mme ISRAËL Mélanie et M. ROSSET Maxence.

M. LEGRIS Cyril est désigné secrétaire de séance.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 ;

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif de la commune, qui peut se résumer ainsi :

Budget Prévisionnel 2026		
	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement	551 227,00 €	233 483,40 €
R.A.R de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00 € (si déficit)	317 743,60 € (si excédent)
Total Section de Fonctionnement	551 227,00 €	551 227,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Crédit d'investissement	267 899,00 €	245 125,38 €
RAR de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 € (si déficit)	22 773,62 € (si excédent)
Total Section Investissement	267 899,00 €	267 899,00 €
TOTAL DU BUDGET	819 126,00 €	819 126,00 €

Après délibération, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité

11 POUR**0 CONTRE****0 ABSTENTION**- **D'ADOPTER** le budget prévisionnel communal de l'exercice 2026

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**


